

COMMUNIQUÉ**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 16 SEPTEMBRE 2009 À 19 h 30 À SAINT-FERDINAND**

Québec, le 25 août 2009 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de la MRC de L'Érable par Éoliennes de L'Érable inc.* Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **16 septembre 2009, à compter de 19 h 30, au Manoir du Lac William situé au 3180, Principale, à Saint-Ferdinand.** L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui le 25 août 2009 et se terminera le 9 octobre 2009.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

Où consulter la documentation sur le projet ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les divers documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 9 octobre 2009, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque Onil-Garneau située au 620, rue Notre-Dame, à Saint-Ferdinand.**

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100, de même que dans le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

La demande d'audience publique

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **9 octobre 2009**, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Qu'est-ce que le BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme indépendant qui relève de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet la ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête relatifs aux dossiers. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Le projet

Le projet d'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de la MRC de L'Érable est principalement situé à l'intérieur des municipalités de Sainte-Sophie-d'Halifax, de Saint-Ferdinand et de Saint-Pierre-Baptiste et serait aménagé sur des terres privées. Il consiste en l'aménagement et l'exploitation d'un parc éolien comprenant 50 éoliennes d'une puissance unitaire de 2 MW et totalisant une puissance installée globale de 100 MW. Ce projet comprend la construction de chemins d'accès, d'éoliennes, de lignes de transport d'énergie de 34,5 kV, d'un poste élévateur,

d'un poste de contrôle, d'un centre d'interprétation et de tours météorologiques. Le coût total du projet est estimé à 400 millions de dollars. Sa mise en service est prévue en décembre 2011.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Les principales répercussions appréhendées concerneraient la qualité et la stabilité des sols, le drainage et la qualité des eaux de surface, la qualité de l'air et le contexte hydrologique. Selon l'étude d'impact, un entretien adéquat des chemins d'accès éviterait les processus d'érosion qui pourraient porter atteinte à la qualité des eaux de surface. La vitesse réduite des véhicules et l'utilisation d'abat-poussière contribueraient à préserver la qualité de l'air. De plus, en raison d'une stricte gestion des rebuts, du sable, du gravier, des hydrocarbures, de l'entretien de la machinerie et de l'application de mesures adéquates en cas de déversement accidentel de contaminants, l'importance de l'impact résiduel sur les sols est qualifiée de faible.

Les composantes du milieu biologique susceptibles d'être touchées sont : la végétation, la faune ichthyenne, avienne et terrestre, l'herpétofaune et les chauves-souris. Le déboisement et les traversées de cours d'eau seraient les principales sources d'impact. Au total, un déboisement de 63 ha serait nécessaire de même que 13 traverses de cours d'eau par des chemins existants ou à construire. Des mesures d'atténuation seraient mises en place pour limiter les effets néfastes et les pertes d'habitats pour la faune et la flore.

Toujours selon l'étude, les répercussions les plus importantes relatives au milieu humain concerneraient le transport et les infrastructures routières, les activités récréotouristiques, les paysages, le climat sonore et l'économie régionale. Aucun impact ne serait appréhendé sur l'utilisation du territoire. L'amélioration des chemins d'accès pourrait être profitable à certaines activités telles la chasse ou la randonnée. Le transport routier nécessiterait l'application d'une signalisation particulière. La plupart des éoliennes seraient situées à moins de 5 km des points de vue stratégiques et seraient particulièrement visibles à partir des routes principales et des nombreux rangs situés dans les zones agricoles. L'intensité de l'impact sonore serait moyenne et des ajustements seraient effectués pour respecter les critères du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Sur le plan économique, les répercussions sont jugées positives.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages au numéro suivant : 418 643-7447, poste 532 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : eole-mrc-erable@bape.gouv.qc.ca.